

## Le Négociant Canadien

MONTREAL, JEUDI, 12 MARS 1874.

### AVIS A NOS PATRONS.

M. C. Beausoleil, l'un des Rédacteurs propriétaires du *Négociant-Canadien*, ayant accepté la responsabilité de la publication et de l'administration de ce journal, nous avons jugé à propos de changer la raison sociale de L. E. Morin et Cie, en celle de

**BEAUSOLEIL, MORIN & C<sup>ie</sup>.**

Nous espérons que cette arrangement donnera plus de vigueur au *Négociant-Canadien*. Il n'y a rien de changé dans la rédaction du *Négociant*, et M. Morin conserve toujours la direction de la *Revue Commerciale*.

Montréal, 18 février 1874.

**L. E. MORIN & C<sup>ie</sup>.**

Les bureaux du *Négociant-Canadien* sont au No. 30 Rue St. Gabriel, où toutes les affaires seront transigées à l'avenir.

L'agent général du *Négociant Canadien* est M. V. Tremblay, qui est seul autorisé à solliciter les annonces, recevoir les argents et donner des reçus. M. Tremblay va faire visite prochainement à nos patrons, et nous espérons qu'il sera reçu partout avec bienveillance.

### Avis au commerce français.

Nous prevenons les commerçants français qu'ils aient à s'adresser pour tout ce qui concerne la publicité, à nos bureaux, à Paris, 29 Rue du Faubourg Montmartre, car aucune annonce française ne saurait être acceptée par nous en dehors de notre agence

**BEAUSOLEIL, MORIN & C<sup>ie</sup>.**

Éditeurs-propriétaires du  
*Négociant-Canadien*.

### PROTECTION.

Nous apprenons qu'une délégation des manufacturiers d'Ontario doit se rendre dans le cours de la semaine prochaine auprès du gouvernement pour lui présenter le mémoire adopté par la convention industrielle de Toronto et lui demander d'amender le tarif de manière à donner à l'industrie la protection qu'elle réclame.

Une délégation des industriels de Montréal doit aller lui prêter son concours.

À une réunion du conseil de l'association industrielle de Montréal, tenue le 9 mars courant, la résolution suivante a été adoptée :

Qu'il est désirable de s'assurer la coopération active des industriels canadiens-français, pour la promotion de mesures tendant à l'encouragement de l'industrie nationale, soit qu'ils se joignent à l'association ou qu'ils organisent une association affiliée à celle-ci et composée de manufacturiers parlant leur langue.

Que le président et le secrétaire soient autorisés à prendre les mesures nécessaires pour mettre à exécution la précédente résolution.

### Etat financier du Canada.

L'état du revenu et des dépenses du Canada pour le mois de février vient d'être publié et nos lecteurs aimeront sans doute à le comparer avec celui de l'année dernière. C'est la seule manière rationnelle de juger de notre position financière et des progrès réalisés par le pays.

Voici cet état comparé :

REVENUS.	février 1873	février 1874
Douanes.....	\$910,591.15	\$1,100,206.86
Accise.....	372,594.02	406,723.27
Postes.....	95,203.85	137,828.69
Trav Publics.	8,925.45	53,338.34
Timbres.....	21,615.68	22,812.11
Divers.....	104,332.41	60,024.76
Total.....	\$1,513,262.57	1,781,135.83
Dépenses.....	3,759,936.73	2,424,338.78

Excé. de dép. \$2,246,674.16 \$643,202.95

Ce tableau montre qu'il y a eu dans les douanes une augmentation de près de \$190,000, dans l'accise de \$35,000, dans les postes de \$42,000, dans les travaux publics de \$45,000, et une diminution dans les divers de \$44,000.

La comparaison s'établit comme suit :

REVENUS.	
Février 1874.....	\$1,781,135.83
" 1873.....	1,513,262.57
Augmentation.....	\$267,873.26

Les dépenses au contraire accusent une diminution très considérable, qui s'établit comme suit :

DÉPENSES.	
Février 1873.....	\$3,759,936.73
" 1874.....	2,424,338.78
Diminution.....	\$1,335,597.95

Huit mois de l'année fiscale sont maintenant expirés, et nous connaissons le résultat pour cette période. Il sera intéressant de récapituler les opérations de cette période de l'année et de les comparer à celles de l'année dernière.

Voici ce qu'ont produit les diverses sources de revenus pendant les 8 mois écoulés du 1 juillet 1873 au 28 février

1874, et du 1 juillet 1872 au 28 février 1873 respectivement :

REVENUS.	8 mois 1872-73	8 mois 1873-74
Douanes.....	\$8,173,715.25	8,609,032.55
Accise.....	3,009,416.58	2,994,319.35
Postes.....	491,595.88	726,577.29
Trav Publics.	808,265.80	921,248.17
Timbres.....	138,624.07	140,482.85
Divers.....	458,745.91	946,721.38
Total.....	12,795,806.21	15,074,509.28
Dépenses.....	14,504,028.62	18,038,019.52

Excé de dép. \$1,708,222.41 2,983,429.24

Comme on voit il y a dans toutes les sources de revenus un progrès assez sensible, qui est d'environ \$450,000 dans les douanes, \$200,000 dans les postes, \$120,000 dans les travaux publics, \$80,000 dans les timbres et \$390,000 dans les divers. L'accise accuse une réduction d'environ \$15,000.

La comparaison pour les deux périodes s'établit comme suit, aux recettes et aux dépenses pour les huit mois écoulés :

REVENUS.	
8 mois de 1873-74.....	\$15,074,509.28
" " 1872-73.....	12,795,806.21
Augmentation.....	\$2,278,703.07
DÉPENSES.	
8 mois de 1873-74.....	\$18,038,019.52
" " 1872-73.....	14,504,028.62
Augmentation.....	\$3,533,990.90

Si l'on veut trouver la différence des opérations pour les deux périodes, il n'y a qu'à comparer l'état de la caisse au 1 mars 1873 et 1874 respectivement, comme suit :

Déficit 1 mars 1874.....	2,983,428.24
" 1 mars 1873.....	1,708,222.41
Différence .....	\$1,275,205.84

### Le remaniement du tarif.

Le Parlement fédéral se réunira dans deux semaines à Ottawa. Cette première session ne sera probablement pas marquée par de grandes tempêtes politiques. Tout annonce au contraire que les affaires proprement dites occuperont la première place dans les délibérations de nos représentants. Il y sera plus question de chemins de fer, de tarif, de télégraphes et de commerce que de toute autre chose. Et certes, ce n'est pas à ceux qui s'occupent de commerce et d'industrie à s'en plaindre.

Nous ne pouvons annoncer d'une manière certaine qu'il y aura un changement dans les lois du revenu. Peut-être les ministres voudront-ils obtenir une plus longue pratique du gouvernement, et une expérience plus complète de l'élasticité du reve-